



Paris, le 22 septembre 2016

ADMINISTRATION NUMÉRIQUE

En octobre 2016, la loi « Pour une République numérique » sera promulguée et la France prendra la présidence pour un an du « Partenariat pour le gouvernement ouvert ». Notre pays s'engage ainsi pleinement dans l'administration numérique. Mais comment en exploiter toutes les potentialités ? Au-delà des gains d'efficacité, le numérique nous amène à repenser le rôle de l'action publique. Dans cette nouvelle *Note du CAE*, **Yann Algan**⁽¹⁾, **Maya Bacache**⁽²⁾ et **Anne Perrot**⁽³⁾ étudient les conditions à réunir pour que les technologies numériques conduisent effectivement à plus d'efficacité, l'État ayant un rôle clé à jouer, différent de son rôle traditionnel.

La double dimension innovatrice des technologies numériques

Comme dans les services marchands, les technologies numériques donnent naissance à des innovations de procédés et de produits. Les innovations de procédés permettent d'abaisser les coûts de production des services publics ou d'en améliorer la qualité sans en modifier la nature. Les innovations de produits donnent lieu à la création de nouveaux services. En effet, les technologies numériques permettent de mettre à profit la contribution de la « multitude », c'est-à-dire le rassemblement, sur des plateformes, d'informations apportées de manière décentralisée par de nombreux utilisateurs, puis d'utiliser ces informations pour offrir de nouvelles formes de services.

Le rôle de l'État : vers l'État plateforme ?

Le numérique bouscule les missions traditionnelles de l'administration. Les contours de l'action publique et les modalités de délivrance des services publics sont ainsi appelés à évoluer. Pour les auteurs de la *Note*, l'État doit être conforté dans son rôle de « plateforme » : collecter, mettre en cohérence, ouvrir, réguler les données afin de stimuler l'innovation tout en protégeant la vie privée.

Recommandation 1. Conforter le rôle de l'État pour coordonner la collecte des données d'intérêt général et les mettre à disposition des innovateurs dans des conditions tarifaires abordables. Garantir dans le même temps la protection de la vie privée des usagers « fournisseurs » de données.

Recommandation 2. Renforcer la transparence dans l'usage des données et des algorithmes à la base de la décision publique. Faciliter leurs réutilisations lorsque des améliorations peuvent être apportées par l'initiative privée, de même que celle des données privées d'intérêt général.

(1) Sciences-Po Paris, correspondant du CAE.

(2) Telecom ParisTech, membre du CAE.

(3) MAPP (Microéconomie appliquée), correspondante du CAE.

La transformation numérique

La France dispose déjà de bons atouts avec une offre importante de services en ligne – elle fait partie des pays les mieux classés dans ce domaine – et une politique volontariste d’ouverture des données. Cependant, l’usage des services numériques est encore insuffisamment développé au regard d’autres pays. Les voies d’amélioration passent par la co-production des services publics avec les usagers, l’introduction des méthodes « agiles », l’expérimentation, mais aussi la formation et le recrutement des compétences adéquates au sein des administrations, lesquelles semblent moins dotées que le secteur privé dans le domaine des technologies numériques.

Recommandation 3. Encourager le recours aux méthodes « agiles » et les expérimentations avec des dérogations temporaires à fins d’innovations au sein des services publics. S’assurer que le déploiement de nouveaux services n’a lieu que si leur intérêt et leur efficacité sont au moins en partie validés.

Recommandation 4. Impliquer les usagers dans la coproduction des services publics et multiplier les démarches participatives. Apprendre au public à utiliser l’administration numérique et l’inciter à y avoir massivement recours. Évaluer les services publics en ligne à partir de l’expérience des usagers.

Recommandation 5. Faciliter le recrutement d’informaticiens, de codeurs, de designers, de *data scientists* et *data analysts*, avec des salaires et carrières compétitifs pour attirer les meilleures compétences du privé.

La nouvelle relation avec le citoyen

Au-delà des problématiques organisationnelles, le numérique soulève des questions relatives aux principes fondant le service public et au contrat social passé entre les citoyens et le pouvoir. La révolution numérique est en effet plus qu’une simple révolution technologique. C’est une transformation économique, politique et sociale qui nécessite un nouveau contrat entre l’État, les citoyens et les entreprises, quand le bien public devient le bien commun. Il importe d’ouvrir un débat sur le sujet et d’évaluer les nouveaux services proposés.

Recommandation 6. Ouvrir un débat public et politique sur les formes du service public et le périmètre de l’action publique. Débattre du choix fondamental entre *opt-in* et *opt-out* en matière de transmission des données personnelles.

Recommandation 7. Évaluer systématiquement l’efficacité économique des différents services publics en ligne.

Retrouvez les *Notes du CAE* sur www.cae-eco.fr

À propos du Conseil d’analyse économique

Placé auprès du Premier ministre, le Conseil d’analyse économique a pour mission d’« éclairer, par la confrontation des points de vue et des analyses, les choix du gouvernement en matière économique ». Il est composé d’économistes universitaires et de chercheurs reconnus et réalise en toute indépendance ses travaux qu’il rend publics. Les opinions exprimées dans les *Notes du CAE* sont celles de leurs auteurs et n’engagent ni le Conseil, ni le Président délégué, ni bien entendu le Premier ministre.

Contact Presse
Christine CARL

01 42 75 77 47
Suivez [@CAEinfo](https://twitter.com/CAEinfo) sur Twitter



christine.carl@pm.gouv.fr
Courriel nomade : christine.carl@cae-eco.fr